

transports

Les ambulanciers très en colère

Les ambulanciers de la Vienne pourraient, lundi 19 décembre, lancer une grève illimitée, faute du versement des financements de l'urgence pré-hospitalière par l'Assurance-maladie.

C'est la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA) qui a lancé l'alerte : « Les sentinelles du soin sont au bord de l'implosion. » Parmi ses griefs, l'organisation professionnelle pointe 15.000 postes à pourvoir, des tarifs insuffisants, de nouvelles contraintes économiques, réglementaires ou environnementales, « alors que les ambulanciers constituent un maillon essentiel de la chaîne du soin puisqu'ils assurent la prise en charge des patients où qu'ils soient sur le territoire ». Délégué régional de la CNSA, Denis Fruchon, gérant de la société Ambulances Fruchon à Montmorillon (4 agences, 43 collaborateurs), détaille la problématique de la profession dans le département.

Que représente le transport sanitaire dans la Vienne ?

Denis Fruchon : « On compte 25 entreprises et 36 agences pour 500 salariés environ avec un parc de 120 ambulances et 180 véhicules sanitaires légers. Il faudrait une centaine d'ambulanciers en plus pour répondre à la demande. Comme on réduit les séjours hospitaliers avec davantage de chirurgie ambulatoire, on augmente le nombre de transports et des patients peinent à en trouver. »



Gérant de la société Ambulances Fruchon à Montmorillon, Denis Fruchon est délégué régional de la Chambre nationale des services d'ambulances. (Photo cor., Patrick Cuzol)

Quels sont les freins à l'embauche ?

« Les horaires, c'est un peu compliqué. La nuit, les week-ends... Dans mon entreprise, les ambulanciers travaillent quatre jours par semaine et ce système leur convient. Je n'ai aucun problème de recrutement. »

Vos revendications portent aussi sur la réforme de l'urgence pré-hospitalière (UPH). De quoi s'agit-il ?

« On a complètement refondé l'UPH pour des transports de-

mandés par le Samu à 80 %. Le système de garde hospitalière en vigueur pour les nuits, les dimanches et les jours fériés datait de 2004 avec une indemnité qui n'avait jamais été réévaluée (346 €). Désormais, la garde est H24 avec des ambulanciers de garde de jour comme de nuit et le département est découpé en cinq secteurs au lieu de sept auparavant. »

Cette réforme est entrée en vigueur ?

« Le 28 juillet dernier, un nouveau système de garde a été

mis en place avec une nouvelle rémunération. Les ambulances facturent des missions sur une base forfaitaire de 150 € jusqu'à 20 km, avec un tarif kilométrique de 2 32 € à partir du 21^e km, plus une garantie de rémunération de 64 € de l'heure, soit une garantie de rémunération en tout état de cause de 640 €. »

Et ça ne fonctionne pas ?

« En fin de trimestre, le relevé des garanties de rémunération au 30 septembre a été transmis à l'Assurance-maladie et au 9 décembre, nous n'avons tou-

jours rien touché. On nous répond que c'est la mise en route, que c'est compliqué. Des entreprises sont prises à la gorge en raison de cette rémunération qui tarde à venir. Cela représente environ 20.000 € pour mon entreprise. »

Que comptez-vous faire ?

« Ce jeudi 8 décembre, jour de la visite du président de la République dans la Vienne, j'ai obtenu un rendez-vous à la préfecture avec un responsable du ministère de la Santé et des représentants de l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour faire remonter le malaise. On a été entendus, écoutés mais j'ai posé un ultimatum. Si rien ne bouge, on se mettra en grève illimitée à partir du 19 décembre dans la Vienne.

N'oublions pas qu'il faut aussi encaisser la hausse du carburant, celle des salaires et avec une tarification du transport sanitaire qui a dix ans de retard, les entreprises se retrouvent en difficulté financière. On ne peut plus continuer comme ça. Notre métier est géré à la fois par le ministère des Transports et le ministère de la Santé. Il faudrait être rattaché uniquement au ministère de la Santé pour être considéré comme des soignants dans la chaîne du soin. »

Propos recueillis par Jean-François Rullier

